



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2022

Rapport d'activités

03 mai 2022 - 02 mai 2023



Sites Natura 2000

FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral

FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes

Département de Lot-et-Garonne (47)

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,

87510 Saint-Gence

Coteaux de Thézac et de Montayral

FR7200732

Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes

FR7200733

Bilan d'animation

Année 2022

3 mai 2022 au 2 mai 2023

Rédaction et Cartographie : Julie Goblot, CEN Nouvelle-Aquitaine

Crédits photographiques : J. GOBLOT, sauf mention contraire

Photo de couverture : Coteau calcaire à Tournon-d'Agenais (F. HERVOUET, 2020)

Référencement :

GOBLOT J., 2023 –*Bilan annuel d'animation des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » - Mai 2022/Avril 2023.* Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. 20 pages + annexes

Tables des matières

PREAMBULE	3
A BILAN D'ANIMATION 2022	3
A.1 MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION	3
A.2 MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON CONTRACTUELLES ET AUTRES ACTIONS	14
A.3 PHASE DE SYNTHÈSE, DE BILAN ET MISE A JOUR DU DOCOB	17
A.4 BILAN FINANCIER	17
A.5 REPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION	19
B PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE TRANCHE D'ANIMATION 2023-2024	19
LISTE DES ANNEXES	21

Table des tableaux et figures

Tableaux

TABLEAU 1 : MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS ET CHARTES – SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2022	4
TABLEAU 2 : CONTRATS « NI-NI » TERMINÉS PENDANT LA DEUXIÈME TRANCHE D'ANIMATION 2022-2023	5
TABLEAU 3 : CONTRATS « NI-NI » EN COURS À LA FIN DE LA DEUXIÈME TRANCHE D'ANIMATION 2022-2023	5
TABLEAU 4 : BILAN DES MAEC CONTRACTUALISÉS EN 2022	8
TABLEAU 5 : EXTRAIT DU FICHIER DE RÉPONSE À L'AAP 2023 – CRITÈRES DE HIÉRARCHISATION DES DOSSIERS	10
TABLEAU 6 : MISE EN ŒUVRE DES MAEC – SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2022	12
TABLEAU 7 : MESURES NON CONTRACTUELLES ET AUTRES ACTIONS : SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2022	14
TABLEAU 8 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES : RÉSULTATS DES SUIVIS DES CHIROPTÈRES (2022-2023)	15
TABLEAU 9 : BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE CEN NOUVELLE AQUITAINE DU 03/05/2022 AU 02/05/2023	18

Figures

FIGURE 1 : LOCALISATION ET ÉTAT DES CONTRATS ET CHARTES À LA FIN DE LA DEUXIÈME TRANCHE D'ANIMATION 2022-2023	6
FIGURE 2 : SURFACE ENGAGÉE PAR TYPE DE MAEC EN 2022	7
FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DU PÉRIMÈTRE DU PAEC NA_LOTA BASSIN VERSANT DU LOT AVAL ET IDENTIFICATION DES SOUS-TERRITOIRES	11
FIGURE 4 : LOCALISATION GÉNÉRALE DES MISSIONS D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES MENÉES EN 2022	16
FIGURE 5 : REPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION PAR MISSION EN 2022-2023 (TRANCHE 2)	19

Préambule

L'Etat a lancé en avril 2021 une consultation pour l'animation groupée de **deux Documents d'Objectifs** : FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » et FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral ».

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine s'est porté candidat à cette nouvelle phase d'animation d'une durée de 3 années : de juillet 2021 à avril 2024.

Le présent rapport constitue le **bilan d'animation 2022-2023, des sites Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes »** (site de Lascrozes) **et « Coteaux de Thézac et de Montayral »** (site de Thézac), deuxième tranche de ce cycle d'animation. Il présente l'ensemble des actions réalisées ainsi que le bilan financier entre le 3 mai 2022 et le 2 mai 2023, (Chapitre A) et les perspectives pour la prochaine dernière d'animation (Chapitre B).

En 2022, l'équipe d'animation se compose de Julie Goblot, et Olivier Vannucci du CEN Nouvelle-Aquitaine.

A Bilan d'animation 2022

A.1 Mise en œuvre de la contractualisation

Les outils de gestion disponibles sont les contrats Natura 2000 : mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour les surfaces agricoles et contrats « ni agricoles ni forestiers » (« ni-ni ») hors surfaces agricoles. Enfin, tout résidant, exploitant ou encore usager du territoire Natura 2000 peut s'engager dans la charte Natura 2000 (engagements de bonnes pratiques) du site correspondant.

A.1.1 Mise en œuvre des contrats et chartes

Au cours de cette tranche d'animation, la mise en œuvre de 6 contrats non agricoles, non forestiers (« ni-ni ») a été accompagnée par l'animatrice Natura 2000.

Trois contrats « ni-ni » se sont terminés début 2023, après la mise en œuvre de la dernière tranche des travaux de restauration et d'entretien à l'automne-hiver 2022-2023 (cf. Tableau 2 page 5) :

- deux contrats engagés en 2018 sur le site des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » pour la période 2018-2022 (Plateau de Lascrozes, 0,33 ha / Coteau de Castelmerle, 2,33 ha), visant l'entretien de milieux ouverts sur coteaux calcaires.
- Un contrat engagé en 2020 sur le site des « Coteaux de Thézac et de Montayral » pour la période 2020-2022 (coteaux secs autour de l'aérodrome de Montayral, 4,05 ha).

A la fin de cette tranche d'animation, (début mai 2023), trois contrats « ni-ni » visant la restauration de milieux embroussaillés et l'entretien de milieux ouverts (pelouses sèches) sont en cours sur les sites de Thézac et Lascrozes (cf. Tableau 3 page 5) :

- Deux contrats engagés en 2021 sur le site de Lascrozes pour la période 2021-2024 :
 - o sur la commune de Tournon-d'Agenais (Coteau de Casserouge), afin de poursuivre les efforts de restauration et d'entretien des milieux naturels d'intérêt communautaire qui ont été menés jusque-là (1,07 ha) ;

- sur la commune de Masquières : Restauration et entretien du coteau calcaire du Pech de Lartel par des opérations de débroussaillage et pâturage (2,3 ha).
- Un nouveau contrat engagé en 2022 pour la restauration de pelouses sèches en voie de fermeture par des résineux sur la commune de Thézac (1,01 ha).

Concernant les chartes, **aucune nouvelle charte n'a été signée pendant cette phase d'animation**. Ainsi, quatre chartes sont toujours en cours d'engagement sur les sites de Thézac et Lascrozes.

Tableau 1: Mise en œuvre des contrats et chartes – synthèse de l'animation 2022

Prise de contact avec les propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ En 2022, les contacts engagés les années précédentes ont été poursuivis afin de discuter des possibilités de contractualisation : informations sur les contrats Natura 2000, recommandations générales de gestion selon les milieux, etc.
Diagnostic des parcelles, Proposition de contrats et aide au montage de dossier	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un contrat a été déposé en mai 2022 (diagnostic des parcelles réalisé sur la précédente phase d'animation) ; ○ Des visites terrain ont été réalisées pour des propriétaires privés potentiellement intéressés par des contrats. ○ Aucun nouveau projet de contrat n'a été déposé lors de l'AAP 2023. Des projets sont en cours de construction pour 2024. ○ Un accompagnement individualisé dans le suivi des contrats en cours et dans la constitution des dossiers de demande de paiement a été réalisé.
Suivi de l'instruction des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des contacts réguliers ont été menés avec les institutions impliquées afin de suivre l'instruction des contrats Natura 2000 et une restitution a été effectuée aux contractants.
Aide à la mise en œuvre technique des actions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un accompagnement technique a été réalisé pour la mise en œuvre et le suivi des travaux prévus dans les contrats en cours durant l'automne-hiver 2022-2023.
Suivi technique, administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sur l'ensemble des contrats et chartes, le CEN Nouvelle-Aquitaine a assuré un suivi administratif et financier en lien avec la DDT, puis la Région Nouvelle-Aquitaine à partir du 1^{er} janvier 2023, en accompagnant également les propriétaires dans leur demande de paiement après réalisation des travaux.

Tableau 2 : Contrats « ni-ni » terminés pendant la deuxième tranche d'animation 2022-2023

Localisation	Contractant	Période de souscription	Mesures engagées		Surfaces (ha)	Montant
Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes - FR7200733						
Coteau de Castelmerle	CEN NA	2018-2022	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement et moyennement embroussaillés	2,33	32 548,19 €
			N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche		
			Total		2,33	
Plateau de Lascrozes	Collectivité	2018-2022	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,02	742,43 €
			N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	0,33	
			Total		0,33	
Coteaux de Thézac et de Montayral - FR7200732						
Coteaux autour de l'Aérodrome de Montayral	Propriétaire privé	2020-2022	N01Pi	Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage	4,05	9 950,27 €
			N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		
			Total		4,05	

Tableau 3 : Contrats « ni-ni » en cours à la fin de la deuxième tranche d'animation 2022-2023

Localisation	Contractant	Période de souscription	Mesures engagées		Surfaces (ha)	Montant
Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes - FR7200733						
Pech de Lartel	Propriétaire privé	2021-2024	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,57	5 113,75 €
			N03Pi	Acquisition du matériel de pâturage	2,28	
			N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts		
Total		2,28				
Coteau de Casserouge	CEN NA	2021-2024	N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	1,07	14 380,80 €
			Total		1,07	
Coteaux de Thézac et de Montayral - FR7200732						
Coteaux de Thézac*	CEN NA*	2022/2024*	N01Pi	Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage	1,01	21 040,32 €
			N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		
			-	Frais d'études et frais d'expert		
Total		1,01				

Bilan d'animation 2022/2023

Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

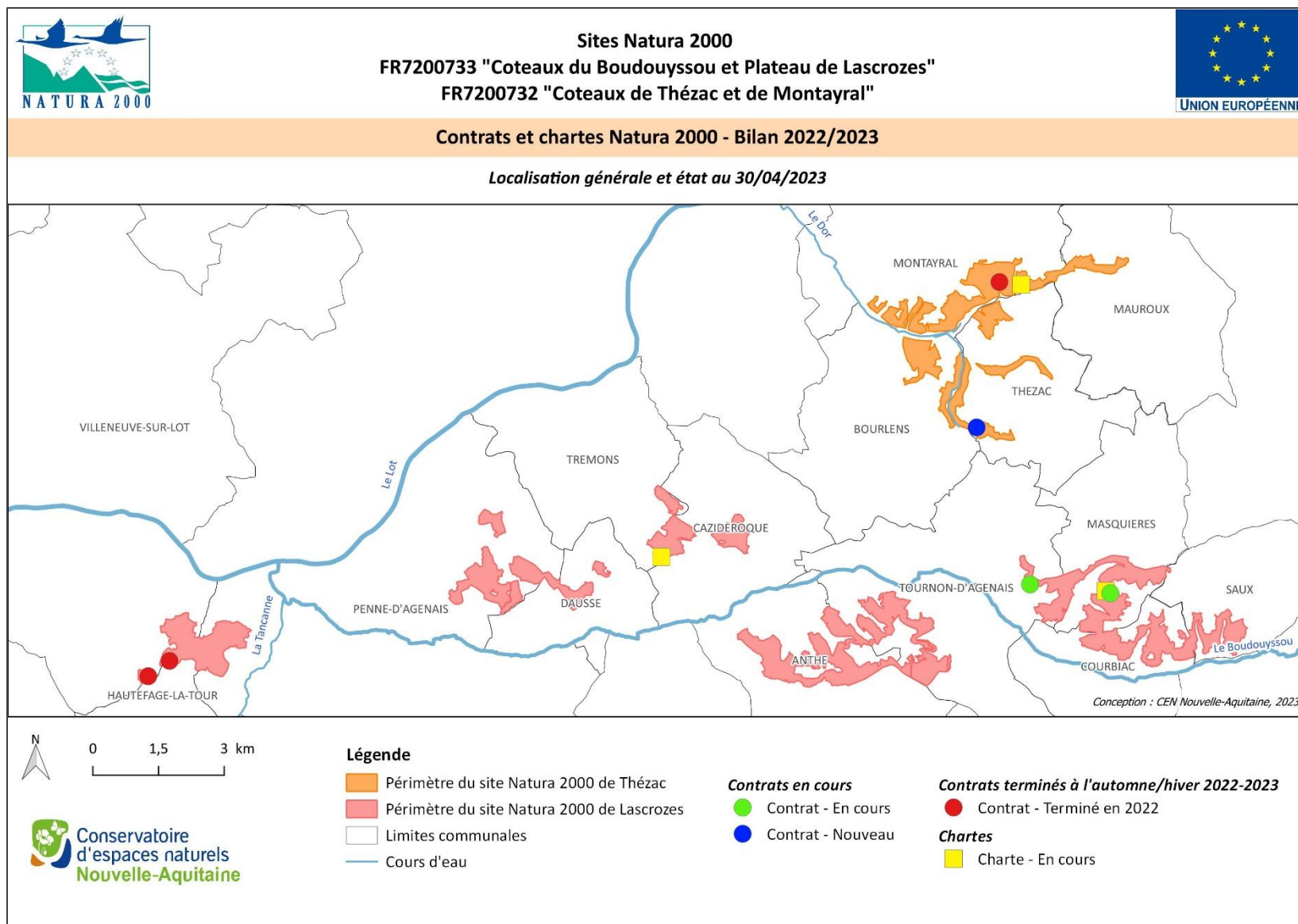


Figure 1 : Localisation et état des contrats et chartes à la fin de la deuxième tranche d'animation 2022-2023

Bilan d'animation 2022/2023

Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

A.1.2 Mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques

A.1.2.1 Campagne 2022

Depuis 2015, le périmètre du **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** des sites Natura 2000 des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » et des « Coteaux de Thézac et de Montayral », englobe et s'étend autour des périmètres des deux sites, sur une surface totale de **4305,6 ha**. Il s'étend sur **13 communes en Lot-et-Garonne** (les 2 communes concernées par les sites Natura 2000 dans le Lot (région Occitanie) ne sont pas incluses à ce PAEC). La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ 30% de la surface du territoire du PAEC, soit 1513,64 ha (Source : RPG, 2015).

Le choix des mesures ouvertes à la souscription s'est fait en 2015 selon les éléments diagnostiqués sur le périmètre du PAEC et avec la consultation des agriculteurs (cf. Bilan d'animation 2015). La liste des mesures proposées a été mise à jour en 2016 et 2017, selon les retours d'expérience du terrain et les évolutions du cadre national. Depuis 2018, le nombre de MAEC proposées par territoire est limité à 5. Ainsi, la liste des mesures a été réduite afin de ne conserver que les mesures les plus adaptées au territoire.

En phase de transition de la PAC au moment de la campagne 2022, la mise en œuvre des MAEC a suivie les mêmes règles qu'en 2021 : de nouveaux engagements ont été possibles pour une durée de un an ou cinq ans selon les mesures choisies. Ainsi, tous les exploitants engagés en 2015, 2016, et 2017 dont les MAEC sont arrivés à échéance, ont eu la possibilité de renouveler leurs engagements. La majorité des exploitants dont les engagements étaient arrivés à échéance ont renouvelé leurs engagements pour 2022. Des nouveaux engagements ont aussi eu lieu pour 2 exploitants primo-contractants.

Bilan synthétique 2022 : 9 mesures souscrites par 13 exploitants sur 115,56 ha - dont 9,95 ha de nouvelles surfaces engagées, le reste constituant des renouvellements de MAEC arrivées à échéance.

La Figure 2 ci-dessous présente une synthèse des surfaces engagées sur le territoire par grand type de MAEC. Concernant les nouveaux engagements, la création de prairie est la mesure la plus importante en termes de surface. Les surfaces anciennement engagées dans la MAEC de Création de prairie en 2015, 2016 ou 2017 ont été réengagées dans des MAEC de Gestion extensive des prairies, expliquant la part importante de ce type de MAEC pour les renouvellements. Cela démontre l'engagement des exploitants engagés dans une démarche durable pour une exploitation respectueuse de l'environnement.

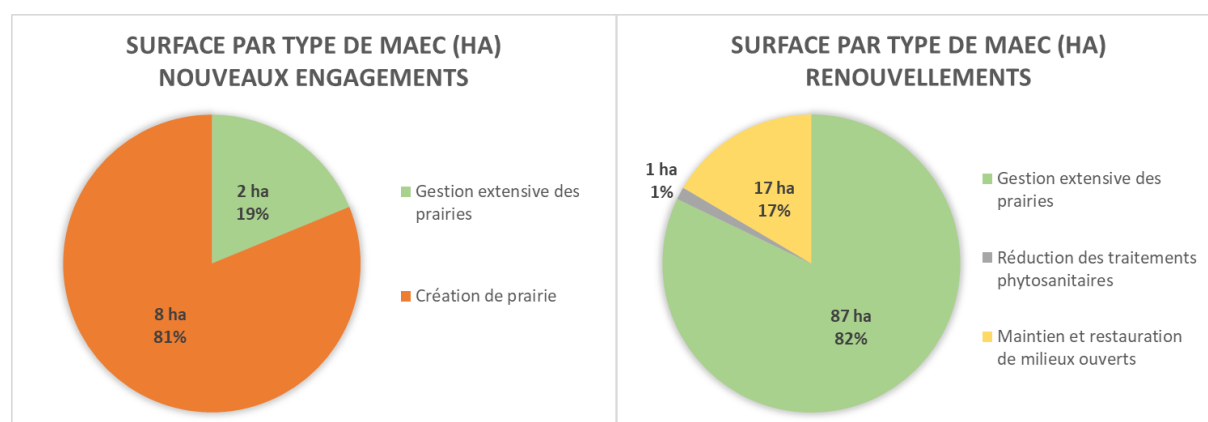


Figure 2 : Surface engagée par type de MAEC en 2022

Le détail des surfaces engagées par MAEC et les budgets associés sont présentés dans le Tableau 4 en page 8.

Tableau 4 : Bilan des MAEC contractualisées en 2022

Nouveaux engagements									
MAEC					Engagements 2022				
Type MAEC	Code MAEC	Nom mesure	Montant unitaire	Durée d'engagement	Nb d'exploit.	dont primo-contractant	Surface (ha)	Somme de montant 1/5 ans	
Gestion extensive des prairies	AQ_THLA_HE02	Retard de fauche 20j. avec absence de fertilisation	137,10 €	1 an	1	1	1,87	256,38 €	
Création de prairie	AQ_THLA_HE06	Création de prairie et gestion par fauche tardive (retard 20j.)	424,86 €	5 ans	2	1	8,08	17 164,34 €	
SOUS-TOTAL					-	2*	1*	9,95	17 420,72 €

Renouvellements (MAEC 2015, 2016 et 2017 arrivées à échéance)									
MAEC					Engagements 2022				
Type MAEC	Code MAEC	Nom mesure	Montant unitaire	Durée d'engagement	Nb d'exploit.	dont primo-contractant	Surface (ha)	Somme de montant 1/5 ans	
Gestion extensive des prairies	AQ_THLA_HE01	Retard de fauche 20j.	120,86 €	1 an	2	-	17,96	2 170,65 €	
	AQ_THLA_HE02	Retard de fauche 20j. avec absence de fertilisation	137,10 €	1 an	4	-	27,91	3 826,46 €	
	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	222,86 €	1 an	2	-	5,68	1 265,84 €	
	AQ_THLA_HE04	Retard de fauche 40j. avec absence de fertilisation	239,10 €	1 an	6	-	35,19	8 413,93 €	
Maintien et restauration de milieux ouverts	AQ_THLA_PS01	Entretien par gestion pastorale	75,44 €	1 an	1	-	5,8	437,55 €	
	AQ_THLA_PS02	Maintien de milieux ouverts par gestion pastorale avec absence de fertilisation azotée	86,11 €	1 an	1	-	6,43	553,69 €	
	AQ_THLA_PS08	Maintien de milieux ouverts par gestion mécanique ou manuelle	95,42 €	1 an	1	-	5,21	497,14 €	
Réduction des traitements phytosanitaires	AQ_THLA_VE02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les vergers	368,50 €	1 an	1	-	1,43	526,96 €	
SOUS-TOTAL					-	12*	-	105,61	17 692,21 €
TOTAL					-	14*	1	115,56	35 112,93 €

* Une exploitation pouvant contractualiser plusieurs MAEC, le nombre total d'exploitations engagés en 2022 peut être différent de la somme du nombre d'exploitations engagées par mesure.

A.1.2.2 Campagne 2023

Pour 2023, de nouvelles règles sont établies pour les PAEC : de nouvelles zones prioritaires sont définies, ouvrant de nouvelles possibilités pour la définition des périmètres. Il est également souhaité par l'Autorité de gestion (DRAAF Nouvelle-Aquitaine) une simplification des territoires avec la fusion de plusieurs PAEC proches ou se superposant lorsque cela est possible (même enjeu, mesures identiques).

Ainsi, un projet de nouveau PAEC voit le jour pour la campagne 2023 : le **PAEC Bassin versant du Lot Aval NA_LOTA**, porté par le SMAVLOT47 (opérateur). L'ancien périmètre PAEC AQ_THLA, identique depuis 2015, est inclus au sein de ce nouveau PAEC plus large et multi-partenarial, composé de plusieurs sites regroupés en deux typologies de milieux présentées ci-dessous et localisées sur la Figure 3 page 11 :

Les sites de Vallées et milieux humides :

- Site Natura 2000 Boudouyssou FR7200737 (animateur : SEPANLOG),
- Lède, Lemance, Masse de Bias, (co-animateur : SMAVLOT47/CEN Nouvelle-Aquitaine)

Les sites de Coteaux et prairies (animateur : CEN Nouvelle-Aquitaine) :

- Site Natura 2000 Coteaux de la Vallée de la Lémance FR7200729,
- **Site Natura 2000 Coteaux de Thézac et de Montayral FR7200732,**
- **Site Natura 2000 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes FR7200733,**
- Les sites CEN (Coteaux de Thézac, Domaine de Rodié, Coteaux de Lacépède),
- D'autres sites coteaux : secteurs de réservoirs de biodiversité du SRCE jugés d'importance pour les enjeux écologiques du territoire (Coteaux et prairies de la vallée de la Thèze autour du Pech de Treil (enjeu territoire de chasse pour les chiroptères), Plateau de Saint-Michel à Penne-d'Agenais, et reconnexion des patchs du site Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes).

Dans ce cadre, **l'animatrice Natura 2000 a participé à la construction de ce projet** (réunions, échanges téléphoniques/mails, etc.) dès le mois de mai 2022 (appel à manifestation d'intérêt) et jusqu'au dépôt de la réponse à l'appel à projet pour la campagne 2023 (novembre 2022). L'animatrice a ensuite, après validation du projet par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des MAEC, **mené l'animation sur le territoire des sites Natura 2000 étendu aux surfaces attenantes aux deux sites** : communication aux exploitants (mail, appels téléphoniques), rencontres individuelles et diagnostics d'exploitation. Ce travail n'est pas terminé pour la campagne 2023 à la fin de cette deuxième tranche d'animation, et sera poursuivi dans la troisième et dernière tranche (mai 2023 à mai 2024).

Les nouvelles MAEC entraînent une charge de travail supplémentaire pour l'animateur en charge de l'accompagnement des exploitants : diagnostics obligatoires pour toutes les mesures, et plan de gestion associé quasi-systématique. Cela entraîne un besoin en temps d'animation supérieur à ce qui a été initialement prévu dans le marché d'animation. Ce travail supplémentaire a ainsi été financé dans une demande de financement complémentaire pour l'animation des MAEC sur le territoire auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour 2023, le budget total prévisionnel identifié pour le territoire du Bassin versant du Lot Aval (NA_LOTA) est d'un peu plus de 300 000 € (montant déposé lors de la réponse à l'appel à projet PAEC 2023), dont environ 150 000 € estimé pour les sous-territoire des sites Natura 2000 des Coteaux du

Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et des Coteaux de Thézac et de Montayral. En raison de besoins identifiés sur l'ensemble des PAEC Nouvelle-Aquitaine largement supérieur au budget disponible pour la contractualisation de MAEC, une enveloppe réservataire de seulement 150 000 € a été attribuée au territoire du Bassin versant du Lot aval. Ainsi, les dossiers de demande de MAEC des exploitants devront être hiérarchisés selon des critères pré-définis lors de la réponse à l'AAP (cf. Tableau 5 ci-dessous), dans le but de définir les dossiers prioritaires à instruire par la DDT dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Ces critères sont en phase d'être affinés afin d'établir une liste de hiérarchisation précise, qui ne pourra être finalisée qu'après la fin de la campagne de contractualisation, soit le 15 mai 2023.

Tableau 5 : Extrait du fichier de réponse à l'AAP 2023 – critères de hiérarchisation des dossiers

Explications sur les modalités de sélection des dossiers individuels envisagés	
Critère de sélection N°1 imposé par l'Autorité de Gestion	Une exploitation est admissible à une mesure système si 50 % des surfaces de son compartiment de culture est incluse dans le PAEC. Une surface est admissible à une MAEC localisée si 50 % de sa surface est incluse dans le PAEC.
Critère de sélection N°2	Souscripteur aux mesures prioritaires des enjeux principaux de chacun des sites du PAEC
Critère de sélection N°3	Parcelles engagées localisées au sein du périmètre prioritaire de chaque site (sites Natura 2000, axe cours d'eau...)
Critère de sélection N°4	Primo-contractant dans une MAEC
Critère de sélection N°5	Agriculteur NI (5 Ans) ou création d'un atelier d'élevage (5 ans)
Critère de sélection N°6	Engagements vertueux (projet local de développement ; agriculture biologique...)

La liste des MAEC disponibles à la contractualisation en 2022 (transition entre les deux programmations PAC), puis en 2023 (nouvelle programmation PAC) sur le territoire AQ_THLA / NA_LOTA est présentée en Annexe 1.

PÉRIMÈTRE PAEC BASSIN VERSANT LOT AVAL

AAP PAEC ET ANIMATION MAEC 2023

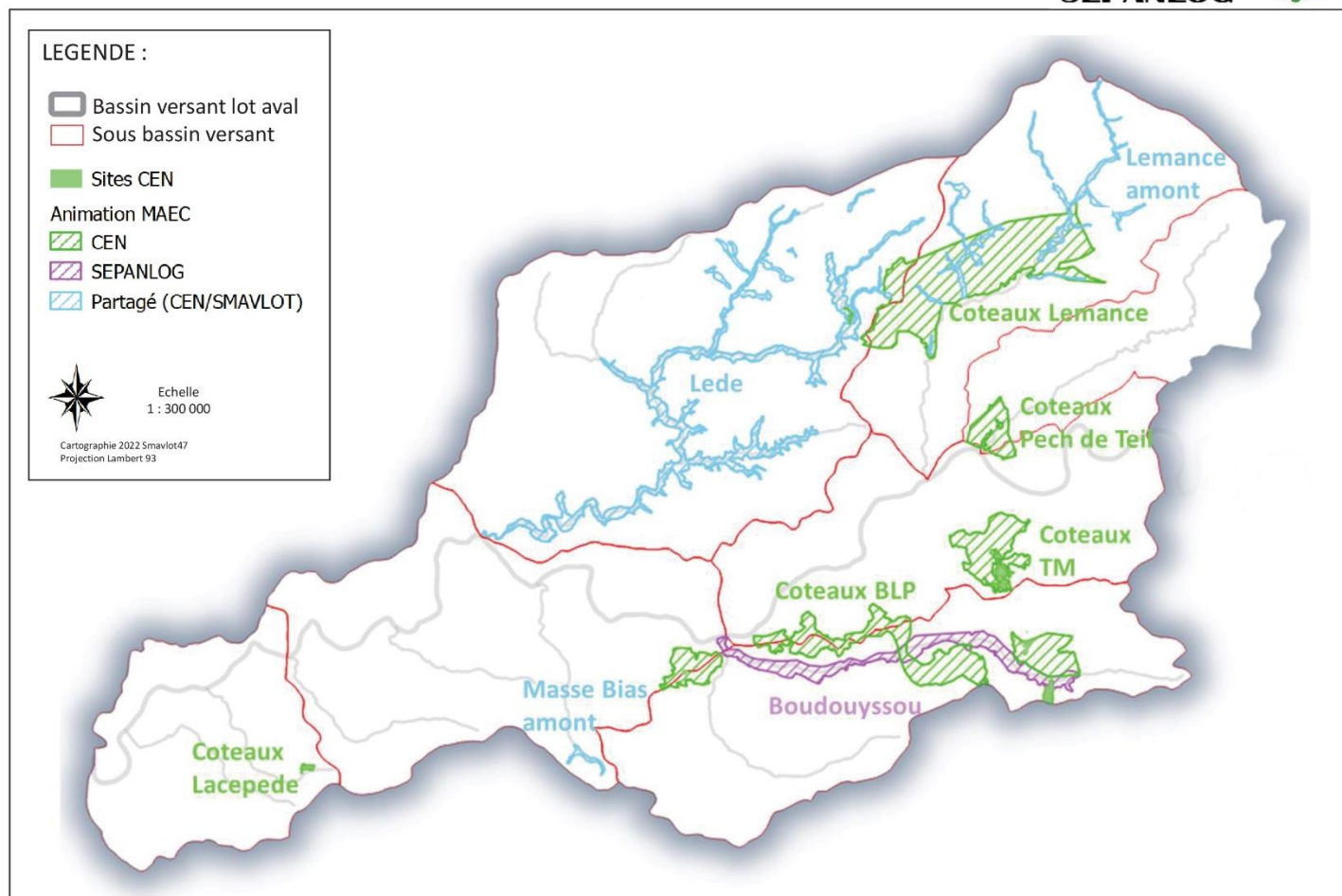


Figure 3 : Cartographie du périmètre du PAEC NA_LOTA Bassin versant du Lot aval et identification des sous-territoires

Bilan d'animation 2022/2023

Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

Tableau 6 : Mise en œuvre des MAEC – synthèse de l'animation 2022

<p>Prise de contact avec les exploitants agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour la campagne 2022, un courriel d'information quant à la possibilité de nouveaux engagements a été envoyé à tous les exploitants agricoles concernés par le territoire. ○ Un courriel d'information a de nouveau été envoyé pour la campagne 2023, présentant les spécificités d'évolution des mesures liées à la nouvelle programmation PAC et le nouveau PAEC NA_LOTA. ○ Les exploitants arrivés à échéance de leurs engagements ont été contactés individuellement afin de renouveler leurs MAEC.
<p>Rédaction du PAEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet pour un PAEC 2022 a été déposé fin 2021 (tranche d'animation précédente). Il a été validé avec une enveloppe réservataire de 45 000€ pour les nouveaux engagements. ○ Afin de permettre les reconductions des engagés arrivés à échéance en 2023 ainsi que de nouveaux engagements, un nouveau dossier de candidature a été déposé en novembre 2022 pour la campagne 2023 selon les modalités de la nouvelle programmation . Il a été validé avec une enveloppe réservataire de 150 000€ pour l'ensemble du territoire NA_LOTA.
<p>Animation du PAEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Campagne 2022 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Des rencontres individuelles ont eu lieu avec 3 agriculteurs intéressés pour la contractualisation de nouvelles MAEC en 2022. Des discussions autour des mesures ont été menées avec l'appui des fiches MAEC unitaire et la cartographie des parcelles concernées préparées par l'animateur. Une visite de terrain a ensuite été réalisée sur l'ensemble des parcelles pouvant faire potentiellement l'objet d'une MAEC. Des MAEC adaptées au contexte de chaque exploitation ont été proposées aux agriculteurs selon les enjeux visés et les pratiques agricoles à améliorer. ● Les exploitants en situation de reconduction ont tous été contactés pour l'actualisation de leurs diagnostics parcellaires et d'exploitation. Des visites terrains ont été réalisées et des rencontres individuelles organisées lorsque cela était nécessaire. ● Au total, quatorze diagnostics agro-environnementaux ont été préparés en 2022 par l'animateur, dont un pour un exploitant primo-contractant. ○ Une aide au montage administratif du dossier PAC a été apportée aux agriculteurs par l'animateur. ○ <u>Campagne 2023 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Suite au courriel d'information envoyé aux exploitants agricoles, de nouveaux engagements potentiels ont rapidement été envisagés sur le territoire. Les rencontres avec les exploitants concernés ont démarré mi-mars 2023 afin de finaliser les projets d'engagement et de réaliser les diagnostics de parcelles. Le bilan des engagements MAEC 2023 sera réalisé après la fin de campagne PAC (15 mai 2023) et sera donc présenté dans le prochain bilan d'animation (Tranche 3).

Suivi de l'instruction des dossiers

- Des contacts réguliers ont été menés avec les institutions impliquées afin de suivre l'instruction des dossiers MAEC et une restitution a été effectuée aux contractants. Ces échanges avec les services instructeurs concernent également les MAEC souscrites les années précédentes et toujours en cours d'engagement, que ce soit pour l'instruction des dossiers ou pour l'état d'avancement des paiements de l'aide.

Aide à la mise en œuvre technique des actions

- Le suivi de la mise en œuvre des MAEC a été réalisé dans un premier temps par contacts téléphoniques et mails : rappel des engagements et conseils, proposition d'un accompagnement technique sur le terrain.
- L'animateur a ensuite rencontré certains exploitants sur le terrain lorsque ceux-ci le souhaitent pour leur apporter assistance et conseils techniques pour la bonne mise en œuvre des engagements et des travaux éventuels (restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés ; conseils pour une fauche respectueuse de l'environnement, etc.).

Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins

- Tout au long de la campagne d'animation, l'animateur a réalisé un suivi continu de la consommation financière de l'enveloppe réservataire.
 - Un bilan des engagements MAEC 2022 a été réalisé dès la fin de la campagne 2022 puis transmis aux services PAC de la DDT du Lot-et-Garonne ainsi qu'à la Région Nouvelle-Aquitaine, Autorité de gestion des MAEC en 2022.
 - Un nouveau budget prévisionnel a été proposé pour 2023 lors du dépôt de la candidature en réponse à l'appel à projet de la DRAAF en novembre 2022.
-

A.2 Mise en œuvre des mesures non contractuelles et autres actions

Tableau 7 : Mesures non contractuelles et autres actions : synthèse de l'animation 2022

Identification des propriétaires, exploitants et ayants droit	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les fichiers de données « propriétaires » présent au sein du périmètre du site Natura 2000 et des données « agriculteurs » dont les parcelles SAU sont présentes au sein du périmètre du PAEC, ont été actualisés en début d'année d'animation.
Mesures non contractuelles : Sensibilisation et communication à destination du grand public	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le CEN Nouvelle-Aquitaine assure l'animation du site internet dédié à aux sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes : https://coteaux-de-thezac-lascrozes.fr/ ○ Deux dépliants dédiés aux sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes ont été réalisés lors de la première tranche d'animation. Ils sont distribués au fil de l'animation dans les mairies des communes concernées par les sites et auprès des habitants et exploitants du territoire. ○ Le Poster des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, réalisé par le CEN NA en 2020 a continué à être diffusé. Le stock sera à renouveler lors du prochain cycle d'animation. ○ Sortie nature le 24/06/2022 : sortie crépusculaire de Thézac à l'observatoire astronomique de Montayral – 7 participants
Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	<ul style="list-style-type: none"> ○ La structure animatrice a été sollicitée pour trois avis techniques sur les incidences potentielles de projets sur les espèces et habitats des sites Natura 2000 entre mai 2022 et mai 2023.
Soutien à l'articulation Natura 2000 avec les autres politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'animateur a régulièrement échangé avec la SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 du Boudouyssou, et porteuse du PAEC associé, afin d'assurer une cohérence entre les différents projets et de pouvoir apporter des informations justes aux agriculteurs rencontrés au cours de l'animation. ○ En tant que structure animatrice du site Natura 2000, le CEN Nouvelle-Aquitaine maintient une veille globale au sein et autour des périmètres des deux sites Natura 2000, et continue de s'assurer que les enjeux des sites sont bien pris en compte, que ce soit pour le montage de projets « privés » ou dans les documents publiques d'urbanisme et d'aménagement.
Amélioration des connaissances et suivi scientifique	<p>En 2022, les missions d'amélioration des connaissances ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La collecte de données naturalistes faune-flore et leur saisie dans la base de données interne du CEN Nouvelle-Aquitaine : <ul style="list-style-type: none"> ● dans le cadre du suivi des MAEC et contrats ni-ni en cours sur le territoire ● données dites opportunistes, avec le relevé des espèces de faune et de flore observées au cours des déplacements sur le site ○ Le suivi des chiroptères (chauve-souris) sur les sites connus (grottes de Casse-Bartas et des Cordonniers - Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, commune de Masquières) – cf. Tableau 8 en page suivante ; ○ De plus, les données issues d'autres études du CEN NA, localisées sur les périmètres Natura 2000, ont été mises en évidence grâce à l'analyse de la base de données.

En fin de cycle d'animation, une consultation des données disponibles sur les plates-formes régionales OBV et FAUNA sera réalisée afin d'actualiser la liste des espèces connues sur les sites Natura 2000. Il sera alors proposé de mettre à jour la liste des espèces d'intérêt communautaire et autres espèces remarquables qui figure au FSD de chacun des sites Natura 2000.

Enfin, les **suisvis photographiques** qui ont été mis en place sur certaines parcelles engagées en MAEC et contrats Natura 2000 ont été répétés pour certains. Ces suivis permettront de disposer d'éléments visuels simples à analyser pour évaluer l'effet de la mise en œuvre de ces mesures sur le long terme.

Tableau 8 : Amélioration des connaissances : résultats des suivis des chiroptères (2022-2023)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs					
		20/05/22	21/06/22	26/07/22	01/09/22	20/01/23	19/04/23
Grotte de Casse Bartas							
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	1			1		
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers				2		
<i>Myotis sp. (Myotis Myotis / Myotis blythii)</i>	Murin de grande taille					1	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	1					
<i>Pipistrellus Kaup, 1829</i>	Pipistrelle sp.					2	
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard indéterminé						
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	300					49
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe			2		1	2
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe		12	5	30	13	1
Grotte du Cordonnier							
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe					1	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe						

Ce tableau liste l'ensemble des espèces déjà recensées dans les deux cavités, et précise les effectifs observés lors des suivis de cette tranche d'animation. Les résultats confirment l'utilisation de la grotte de Cassebartas (Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, commune de Masquières) par le Rhinolophe Euryale en transit printannier. Cette espèce, qui n'est pas citée dans le DOCOB, est inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats, et est considérée comme vulnérable sur la liste rouge européenne des espèces menacées (2019).

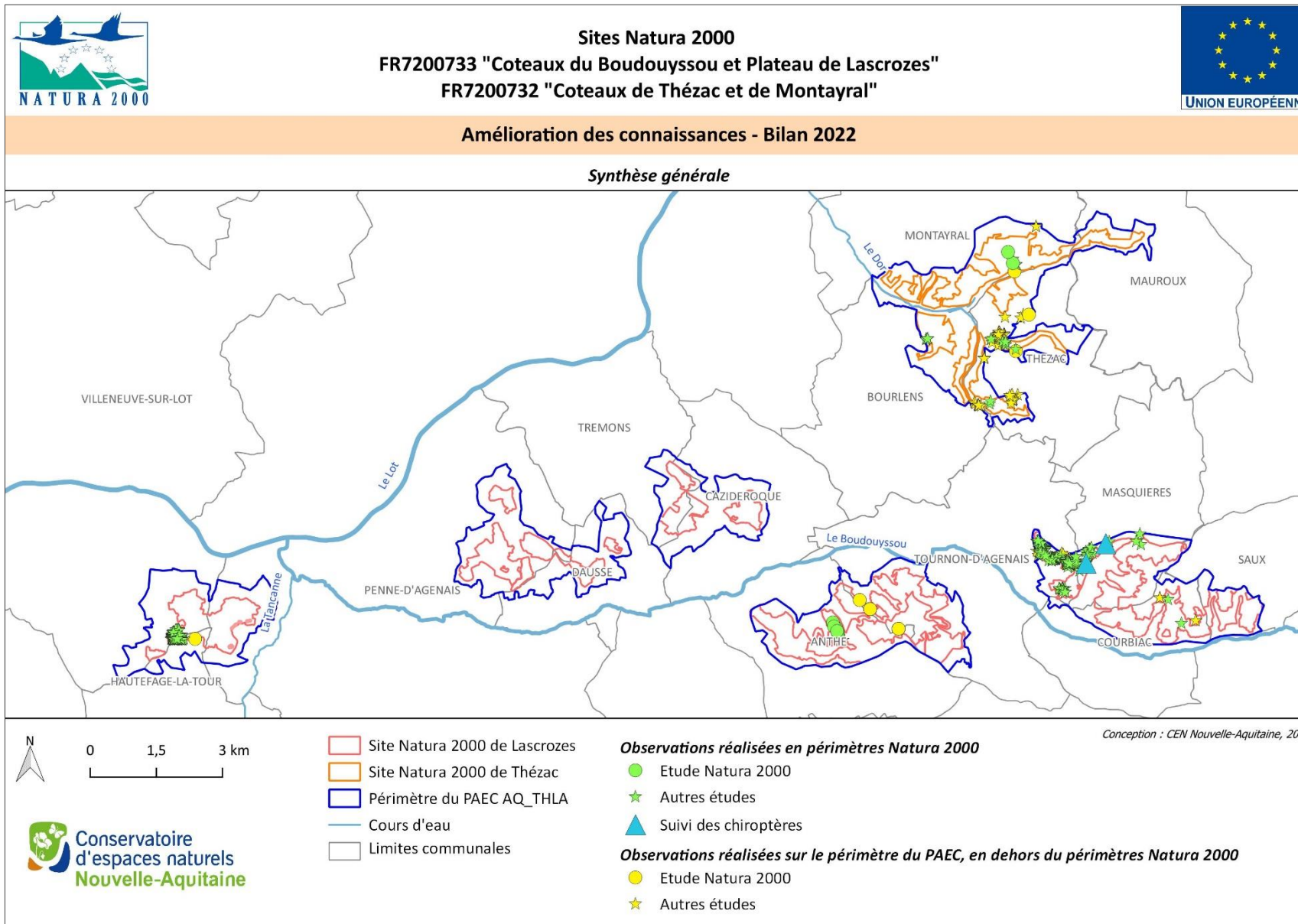


Figure 4 : Localisation générale des missions d'amélioration des connaissances menées en 2022

Bilan d'animation 2022/2023

Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

A.3 Phase de synthèse, de bilan et mise à jour du DOCOB

Tableau: Synthèse bilan et mise à jour du DOCOB - synthèse de l'animation 2022

Mise à jour des DOCOB	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les travaux de mise à jour des DOCOBS entamés en 2020 avec la construction d'une nouvelle fiche action pour le DOCOB des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes : Code action CN03c - Maintien des milieux naturels ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (typologie N05R) n'ont pas été finalisés en 2022 par faute de temps, mais également de présidence de COPIL non désignée. ○ De même, le travail d'actualisation des FSD des deux sites Natura 2000 est à poursuivre. Il sera repris en fin de cycle d'animation (2024) afin d'y compiler l'ensemble des données nouvellement acquises.
Préparation et animation de comité de pilotage et de réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ La dernière réunion de comité de pilotage a eue lieu le 30 mars 2021 par visioconférence (cycle d'animation précédent). Les comités de pilotage des deux sites Natura 2000 n'ont pas de nouveau été réunis depuis, par manque de temps lors de la tranche 1, puis en attente de désignation des représentants de comité de pilotage depuis le transfert de la compétence à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la tranche 2.
Suivi sous SIN2	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le travail de saisi sous SIN2 a été poursuivi. Les informations concernant les contrats en cours ont été ajoutés.
Bilans et évaluation des mesures de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction du bilan d'animation de la tranche 2 d'animation (mai 2022 – avril 2023).

A.4 Bilan financier

Le tableau suivant reprend une synthèse des actions menées en 2022-2023 par le CEN Nouvelle Aquitaine.

Tableau 9 : Bilan des actions réalisées par le CEN Nouvelle Aquitaine du 03/05/2022 au 02/05/2023

Nature de la tâche	Unité	Prix Unitaire HT*	Jours réalisés	Montant HT	Montant total HT	Commentaire
1 - Mise en œuvre de la contractualisation	Jours		35,00	17 500,00 €	17 500,00 €	
1 Recensement des signataires	Jours	500	22,50	11 250,00 €	11 250,00 €	-
2 Assistance technique et administrative	Jours	500	11,50	5 750,00 €	5 750,00 €	
3 Suivi - synthèse	Jours	500	1,00	500,00 €	500,00 €	
2 - Mise en œuvre des actions non contractuelles (dont communication et devis éventuellement)	Jours	500	6,00	3 000,00 €	3 000,00 €	sortie nature + site web
3 - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	Jours	500	1,00	500,00 €	500,00 €	-
4 - Soutien à l'articulation Natura 2000 avec les autres politiques publiques	Jours	500	1,00	500,00 €	500,00 €	-
5 - Amélioration des connaissances et suivi scientifique	Jours	500	2,50	1 250,00 €	1 250,00 €	-
6 - Mise à jour des DOCOB	Jours	500	0,50	250,00 €	250,00 €	-
7 - Comité de pilotage - Groupe de travail - Réunion publique	Jours	500	0,00	0,00 €	0,00 €	En attente désignation de l'élu régional sur les deux sites --> COFIL non réalisé
8 - Suivi sous SIN2	Jours	500	1,00	500,00 €	500,00 €	-
9 - Bilan annuel - Rapport triennal	Jours	500	2,00	1 000,00 €	1 000,00 €	-

Montant total en €HT	24 500,00 €	24 500,00 €
TVA 20%	4 900,00 €	4 900,00 €
Montant total en €TTC	29 400,00 €	29 400,00 €

 non réalisé

A.5 Répartition du temps d'animation

Le graphique ci-dessous dresse le bilan du temps passé par mission d'animation sur la première tranche d'animation.

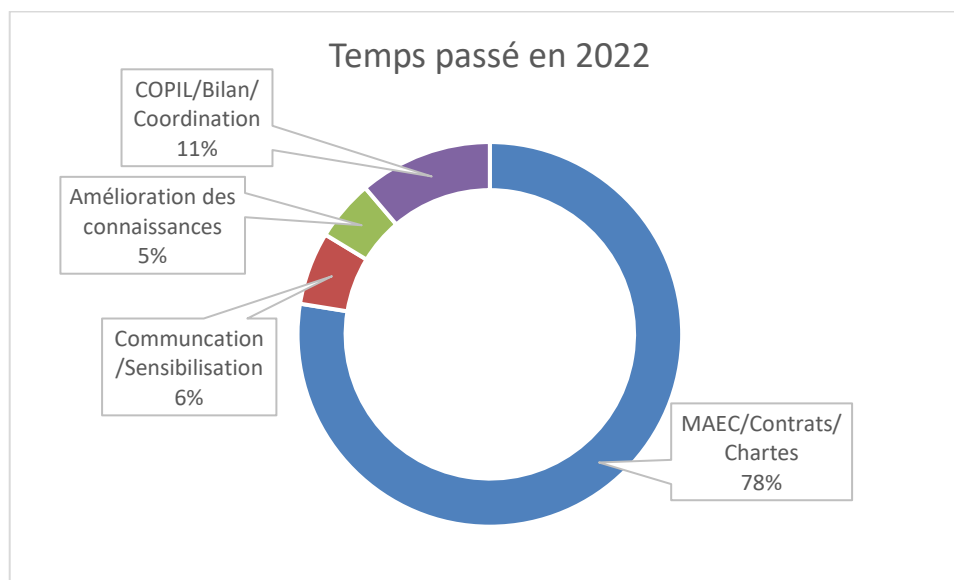


Figure 5 : Répartition du temps d'animation par mission en 2022-2023 (tranche 2)

Comme prévu, la mise en œuvre de la contractualisation a constitué la majorité du temps d'animation.

B Perspectives pour la prochaine tranche d'animation 2023-2024

La prochaine phase d'animation démarre au 3 mai 2023, pour une période d'un an.

Contrats et chartes Natura 2000

- Poursuivre la dynamique de contractualisation et d'engagements dans les chartes et contrats en favorisant les rencontres avec les propriétaires.
- Renouveler les contrats ni-ni arrivés à échéance.
- Accompagnement technique et suivi administratif de la mise en œuvre des contrats Natura 2000 en cours.

Poursuivre la mise en œuvre des MAEC

- A court terme (15 mai 2023), réalisation des diagnostics parcellaires et accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation de MAEC en 2023 ;
- Accompagnement technique et suivi administratif de la mise en œuvre des MAEC en cours d'engagement.
- Renouvellement du PAEC (réponse à l'appel à projet deuxième semestre 2023) et animation du PAEC, en articulation avec les partenaires du PAEC NA_LOTA : SMAVLOT47 (opérateur) et SEPANLOG (animateur sur le territoire du site Natura 2000 du Boudouyssou).

Suivis scientifiques / inventaires

- Poursuivre les suivis des espèces à fort enjeu :
 - Chiroptères sur les grottes des cordonniers et de Casse Bartas
 - Ecrevisse à pattes blanches sur le vallon de la Vergnote (FDP 47)
- Évaluer les mesures par des suivis sur les parcelles engagées dans des MAEC et sur les parcelles restaurées via un contrat Natura 2000 :
 - Suivis photographiques
 - Si possibilité de participer à un dispositif de suivi à plus grande échelle (CBNSA, AAP de l'OFB) : Suivis floristiques ou faunistiques
- Poursuite de l'amélioration des connaissances avec synthèse annuelle des données naturalistes.
- Bilan triennal des nouvelles connaissances faune-flore avec consultation des bases de données régionales (OBV-NA et FAUNA) et mise à jour du FSD si nécessaire.

Information et sensibilisation

- Organisation et animation d'une sortie nature à destination du grand public.
- Information, communication et sensibilisation des propriétaires et usagers du site Natura 2000 : diffuser les outils de communication (plaquette d'information, poster, lettre d'information)
- Animation du site internet

Accompagnement et animation territoriale

- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
- Accompagnement des acteurs du territoire dans leurs éventuels projets en faveur de la biodiversité
- Echanges techniques avec les autres opérateurs locaux (SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 voisin du Boudouyssou, CPIE Pays-de-Serres / Vallée du Lot, structure gestionnaire du Vallon de la Vergnote, SMAVLOT, OFB, etc.)

Synthèse et bilan :

- Suivi sous SIN2 : poursuite de la saisie des informations liées aux engagements dans les contrats et les adhésions à la charte
- Bilan annuel d'animation
- Comité de pilotage

Liste des Annexes

Annexe 1 : Liste des MAEC disponibles en 2022 (AQ_THLA) et 2023 (NA_LOTA)

Annexe 1 : Liste des MAEC disponibles en 2022 et 2023 – PAEC AQ THLA / NA LOTA

Liste des MAEC disponibles en 2022 pour de nouveaux engagements sur le territoire du PAEC AQ THLA :

Objectifs de la mesure	Code de la mesure	Détail de la mesure	Montant (€/ha/an)	Durée d'engagement
Prairies permanentes, landes, parcours				
Amélioration de la gestion pastorale, avec ou sans absence de fertilisation azotée	AQ_THLA_PS01	Plan de gestion pastorale	75,44 €	1 an
	AQ_THLA_PS02	Plan de gestion pastorale + absence de fertilisation azotée	86,11 €	1 an
Maintien de l'ouverture par élimination mécanique	AQ_THLA_PS08	Programme de travaux d'entretien	95,42 €	1 an
Ouverture d'un milieu en déprise	AQ_THLA_PS06	Programme de travaux d'ouverture puis entretien	247,56 €	5 ans
Prairies permanentes ou temporaires				
Gestion des prairies par retard de fauche (deux modalités), avec ou sans absence de fertilisation azotée	AQ_THLA_HE01	Fauche à partir du 9 juin	120,86 €	1 an
	AQ_THLA_HE02	Fauche à partir du 9 juin + absence de fertilisation	137,10 €	1 an
	AQ_THLA_HE03	Fauche à partir du 29 juin	222,86 €	1 an
	AQ_THLA_HE04	Fauche à partir du 29 juin + absence de fertilisation	239,10 €	1 an
Grandes cultures				
Conversion de terres arables en prairies	AQ_THLA_HE06	Création et maintien d'un couvert herbacé + fauche à partir du 9 juin	424,86 €	5 ans

En plus de ces mesures dédiées aux nouveaux engagements, l'ensemble des MAEC souscrites en 2015, 2016 et 2017 ont été automatiquement ouvertes sur le territoire afin de permettre aux exploitants de renouveler leurs engagements arrivés à échéance.

Liste des MAEC disponibles en 2023 sur le PAEC NA LOTA dont fait partie le sous-territoire des sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes (extrait de la plaquette de communication) :

Sur terres arables et cultures pérennes	€/ha/an
Création de prairie	
<i>mettre en place et maintenir une superficie en prairie + zéro intrant</i>	358€
Création de couverts d'Intérêt Faunistique et Floristique (IFF)	
<i>mettre en place et maintenir une superficie en couvert IFF + zéro intrant</i>	652€
Sur prairies fauchées et/ou pâturées	
Mise en défens	
<i>plan de gestion + zéro intrant + mettre en défens 10% des surfaces</i>	82€
Retard de fauche	
<i>plan de gestion + zéro intrant + retard de fauche de 25 à 45 jours</i>	145 à 254 €
Préserver les prairies humides	
<i>plan de gestion + zéro intrant (+/- 50% valorisation par pâturage)</i>	150 à 201€
Préserver les prairies menacées par la fermeture du milieu	
<i>plan de gestion + zéro intrant (+/- 50% valorisation par pâturage)</i>	153 à 204 €



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 47
16 route de Saint-Léon – 47160 Damazan
Tél : 05 53 64 00 51
antenne47@cen-na.org

avec le concours financier de

